Soixantième année. - N ° 199 A Vendredi 16 octobre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 475

28 – EURE-ET-LOIR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHARTRES

Ventes et cessions

953 632 163 RCS Chartres.
CHARTRES31.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 15000.00 EUR.
Adresse : 26, Rue D'Ablis, 28000 Chartres.
Oppositions : Art. L236.14 du Code de Commerce.
Commentaires : Liste des sociétés participants à l'opération : LEHAVRE41 Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 15 000 euros Siège social : 34 rue Gustave Lennier 76600 LE HAVRE 978 656 296 RCS LE HAVRE ET CHARTRES31 Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 15 000 euros Siège social : 26 rue d'Ablis 28000 CHARTRES 953 632 163 RCS CHARTRES AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte signé électroniquement le 09/10/2026, La société LEHAVRE41, société par actions simplifiée au capital de 15 000 €, dont le siège social est 34 rue Gustave Lennier - 76600 LE HAVRE, immatriculée au RCS de LE HAVRE sous le numéro 978 656 296, et la société CHARTRES31, société par actions simplifiée au capital de 15 000 €, dont le siège social 26 rue d'Ablis - 28000 CHARTRES, immatriculée au RCS de CHARTRES sous le numéro 953 632 163, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société LEHAVRE41 par la société CHARTRES31. La société LEHAVRE41 ferait apport à la société CHARTRES31 de la totalité de son actif, soit 20 521.87 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 179 747.02 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à -208 817.98 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société LIGUE MEDICALE LASER, Société par actions simplifiée au capital de 50 000 €, dont le siège social est situé 16 rue de Malzéville 54130 DOMMARTEMONT, immatriculée au RCS de NANCY sous le numéro 947 742 292, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société LEHAVRE41 depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société CHARTRES31. La société LEHAVRE41 sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-11 du Code de commerce suite à la publicité prescrite par l'article L. 236-6, alinéa 2 du Code de commerce. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : - au RCS de LE HAVRE pour la société LEHAVRE41 en date du 14/10/2026 - au RCS de CHARTRES pour la

société CHARTRES31 en date du 12/10/2026. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent..

